

## R A P P O R T

### Préambule:

La Commission temporaire du Théâtre (CTT), nommée par le Conseil général à la demande du Conseil communal, le 30 avril 2013, a travaillé dans un esprit positif et constructif, dénué de toute influence partisane. Elle a pris acte de la situation dans laquelle se trouve, en ce premier semestre de l'année 2013, le Théâtre de Colombier. Au départ, sans directives précises, le CC n'a confirmé les orientations prises que le 4 juin, elle a considéré que sa mission ne consistait pas à établir les responsabilités respectives de chacun des protagonistes, travail fastidieux et assurément stérile. Elle a consacré toute son énergie à la recherche d'une structure permettant au théâtre de continuer à vivre et à rayonner.

### Constatations:

- la haute qualité des spectacles est unanimement reconnue; elle n'est donc pas en cause;
- le rayonnement du Théâtre dépasse largement les actuelles frontières communales;
- une certaine spécialisation dans le domaine lyrique a trouvé, incontestablement un large public d'amateurs fidèles;
- les communes d'Auvernier, de Bôle et de Colombier ont dû mettre un terme à tous les types de contrats qu'elles avaient établis avec différentes instances pour permettre l'entrée en pleine souveraineté de la commune de Milvignes;
- la résiliation de la Convention liant la DTC à la commune de Colombier s'est effectuée dans un climat défavorable;
- des maladresses de communication ont grandement contribué à envenimer la situation: on a temporisé, beaucoup joué sur les mots, abondamment utilisé les médias;
- la présidence du Conseil général a reçu un important courrier qui exprime la tristesse et l'amertume éprouvées par des spectateurs;
- le contenu des tractations qui se sont déroulées, de janvier à mars, entre le CC de Milvignes et la DTC n'est pas connu dans le détail;
- l'absence de solution satisfaisante a conduit à la demande de nomination d'une commission ad hoc;
- l'actuelle DTC ne souhaite pas continuer son activité;
- Mme May Deroche, responsable de la billetterie, cesse son activité;
- le bénévolat joue un rôle considérable dans le déploiement des activités culturelles et artistiques;

## Commune de Milvignes: Commission temporaire du Théâtre

Evelyne Staub - Jean-François Kunzi - Christian Leggiadro - Walter Weber

- établir le profil puis trouver des dirigeants qualifiés et passionnés ne s'avère pas une sinécure;
- le Conseil communal a signé une Convention de collaboration, d'une durée d'une année renouvelable, avec le Théâtre du Passage;
- une étude sérieuse démontre qu'un franc investi dans la culture en rapporte deux, voire trois.

### Méthode de travail:

A l'oeuvre dès le 16 mai, la CTT a tenu onze réunions, d'au minimum trois heures, au cours desquelles elle a:

- reçu et entendu au moins un représentant des sociétés locales, des Amis du Théâtre, de la DTC, du personnel technique, du Conseil communal...  
N.B. Seuls MM Senn et Steiner ont refusé catégoriquement de rencontrer la CTT.
- examiné le document élaboré, en 2008, par M. Cédric Pipoz: «Etude et proposition d'un concept de fonctionnement pour le Théâtre de Colombier»;
- imaginé des scénarios;
- défini les grandes lignes de celui qu'elle propose.

### Options possibles:

- Vu le contexte, les difficultés rencontrées, les coûts incompressibles, la commune de Milvignes pourrait se dessaisir du théâtre et vendre le bâtiment en l'état.

Remarque: On peut se douter qu'un tel acte susciterait un beau tollé.

- La Commune pourrait décider, certains nostalgiques le souhaitent, de rétablir la configuration de l'ancienne Grande Salle.

Remarque identique à celle ci-dessus en raison, notamment, de l'investissement impliqué.

- La Commune entend maintenir, voire développer, la qualité, la vivacité et le rayonnement de SON théâtre que certains considèrent comme un véritable bijou. Elle y met des moyens appropriés en personnel et en financement.

Remarque: le CC s'est dit d'emblée favorable à cette solution que la CTT appuie et tente de mettre en oeuvre.

## ESQUISSE DE LA SOLUTION RECOMMANDÉE:

Le bon fonctionnement du Théâtre dépendra des choix politiques opérés par les autorités communales ainsi que des moyens humains et financiers qu'elles accepteront de dégager.

Structure de direction pyramidale:

Le Conseil communal, avec l'accord du Conseil général dans le domaine des finances, confie la gestion complète du théâtre à:

un comité de direction (Cdir), idéalement composé de trois personnes aux compétences complémentaires mais aux responsabilités identiques.

N.B. Il devrait disposer d'une très large autonomie et d'une grande liberté de fonctionnement.

Attributions du Cdir:

- gérer harmonieusement le théâtre sur les plans administratif, technique, artistique, financier (enveloppe à disposition);
- gérer le personnel attribué (concierge, régisseur, etc) sur la base d'un cahier des charges précis;
- assurer la billetterie, la planification;
- prendre note des réservations;
- élaborer un programme équilibré de la saison culturelle;
- signer les contrats;
- facturer les locations et les frais liés;
- accueillir les troupes;
- établir un budget annuel;
- tenir les comptes;
- dresser un bilan à la fin de la saison, à destination du CC;
- établir une liste du matériel à acquérir;
- entretenir des liens avec l'Association des Amis du Théâtre;
- veiller au bon entretien de l'infrastructure et du matériel;
- surveiller la bonne marche du Foyer / Bar.

Le Cdir est épaulé par une commission consultative (CcT) au sein de laquelle siègent un représentant:

- du Conseil général;
- du Conseil communal;
- des Amis du Théâtre;
- de La Colomnière;

## Commune de Milvignes: Commission temporaire du Théâtre

Evelyne Staub - Jean-François Kunzi - Christian Leggiadro - Walter Weber

- de l'Harmonie de Colombier;
- de l'Avant-Scène Opéra, pour autant que la troupe reste domiciliée dans la Commune;
- de Vivacité;
- de l'association des sociétés locales;
- des autres sociétés de Milvignes concernées par l'activité du théâtre...

### Attributions de la CcT:

- avaliser le programme de la saison;
- prendre position sur le budget, les comptes, le bilan;
- émettre des propositions et des suggestions.

### Financement du Théâtre: la Commune:

- prend en charge:
  - les frais d'infrastructure (amortissement, intérêts passifs, chauffage, éclairage, entretien du bâtiment, assurances, autres frais à définir);
  - les salaires du personnel attribué (régisseur, concierge, autres personnes à définir, par exemple, le Cdir).
- attribue au Cdir une enveloppe conséquente qui lui permette d'assurer le bon fonctionnement du théâtre.

### Liens avec:

- les Autorités:

Le Cdir rend des comptes au Conseil communal sous la forme d'un rapport de gestion annuel.

- l'Association des Amis du Théâtre:

Son but est de rechercher des fonds pour améliorer l'équipement du théâtre. La CTT observe que, actuellement, le comité de l'association et la DTC sont fortement imbriqués. On ne sait pas très bien au nom de qui l'intervenant s'exprime. La CTT préconise une séparation claire et nette. Ce qui n'empêche pas des contacts réguliers.

## QUESTIONS A REGLER PRIORITAIREMENT:

### • Cdir:

- établissement du profil des trois membres;
  - choix du mode d'«indemnisation»: rémunération ou bénévolat?
  - désignation de l'entité qui recherche, auditionne et «engage» les candidats.
- Autre personnel: ces personnes devraient bénéficier d'un statut de droit public:
- redéfinition du rôle respectif de chaque personne attribuée au théâtre (régisseur, concierge, etc.);
  - attribution à chacun d'un temps de travail précis et réaliste;
  - rédaction d'un cahier des charges propre à chaque fonction;
  - définition d'un statut pour les aides ponctuelles.

### • Billetterie:

- choix d'un système: recours à une agence, à la billetterie d'un autre théâtre (Le Passage, par exemple) ou système propre;
- établissement du profil du/de la responsable (Mme Deroche a accompli environ 980 heures de travail durant la saison 2012-2013), si le système propre est retenu;
- mise au concours du poste, choix de la personne et rétribution;
- recrutement éventuel d'aides ponctuelles;
- détermination du statut de ces aides: bénévoles, étudiants rémunérés, autres?

Remarque: pour la saison 2013-2014, il s'agit d'assurer l'intérim.

### • Accueil, placement:

- désignation d'un-e responsable et d'une équipe (c.f. billetterie).

### • Foyer:

- choix du mode de gestion: chacune des sociétés utilisant le théâtre, une société par année, un «gérant professionnel»?
- mise au concours.

Remarque: L'idéal serait qu'une synergie existe entre ces trois tâches et qu'une même personne ou qu'une même équipe les assume.

Commune de Milvignes: Commission temporaire du Théâtre  
Evelyne Staub - Jean-François Kunzi - Christian Leggiadro - Walter Weber

- Régie:
  - installation d'un système d'éclairage minimal, simple qui permette son utilisation sans la présence ou l'intervention du régisseur.
  
- Facturation:
  - clarification des factures de location afin d'éviter d'importants surcoûts dus aux heures de régie supplémentaires;
  - établissement du «Règlement de Location» contenant les tarifs précis, de la «Fiche technique» et du «Contrat de location» clair.
  
- Programmation 2013-2014:
  - Collaboration avec «Le Passage»:
  - Il s'agira d'être très attentifs aux délais fixés dans la Convention.
  
- Inventaire du matériel:
  - Il revêt une très grande importance, compte tenu des circonstances.
  
- Statut de «compagnie résidente»:
  - établissement d'un document ad hoc.

N.B. La CTT a renoncé à faire appel à Mme Claudia Fama et à M. Yannick Bussy qui ont proposé leurs services.

Colombier, le 18 juin 2013